

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION du 18 05 2021**

### **COMMUNE DE CORNILLON EN TRIEVES**

**L'an deux mil vingt un le dix huit mai le Conseil Municipal de la commune de CORNILLON EN TRIEVES légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Baup Gérard, maire.**

#### **Nombre de conseillers en exercice : 11**

**Étaient présents :** M. BAUP Gérard, M. BLANCHARD Vincent, Mme GUILLEN Angeline, Mme SENEBIER Catherine, Mme PALLANCHARD Elodie, Mme BONNARD Magali, M. MARTIN Nicolas, Mme FROMENT Jacqueline, M. GAUDRY William, M. YCART Bernard

**Excusée :** Mme SUZZARINI Cécile

**Absent :**

Date de convocation du Conseil : 11 mai 2021

Secrétaire de séance : Mme GUILLEN Angeline

#### **Suite à la démission du deuxième adjoint vote pour redéfinir le nombre d'adjoint**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite à la démission du deuxième adjoint plusieurs options s'offrent :

Le conseil municipal peut décider de supprimer un poste d'adjoint comme le lui permet l'article L. 2122-2 du CGCT.

Le conseil municipal peut décider de laisser vacant le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint

Le conseil municipal peut décider de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de supprimer un poste d'adjoint, et de ce fait le troisième adjoint devient deuxième adjoint, et suppléant à la CDCT.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.